



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agriculture

Question écrite n° 59812

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'opposition de la profession agricole concernant l'accord-cadre sur les redevances pollution, signé le 11 mars 1992. Aussi, il lui demande d'envisager de façon conjointe avec le ministre de l'environnement, une renégociation de cet accord-cadre inacceptable par la profession dans sa configuration actuelle. Il lui demande également de dégager simultanément des moyens financiers à la hauteur des investissements à réaliser par les agriculteurs. Les agriculteurs sont, en effet, tout à fait conscients de l'enjeu, mais ils ne peuvent accepter qu'on ne leur laisse pas le temps et les moyens de s'adapter.

Texte de la réponse

Reponse. - Le conseil des ministres du 19 juin 1991, en approuvant le 6e programme des agences de l'eau, a décidé d'étendre à l'agriculture le champ d'intervention de celles-ci dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux. L'accord cadre dont il est fait mention est la traduction de cette décision gouvernementale. Il prévoit une intégration progressive des exploitations agricoles, la priorité aux actions de prévention et l'instauration d'aides et de redevances orientées vers les exploitations d'élevage, un dispositif progressif qui prendra son plein effet en l'an 2002, des dispositions d'exonération transitoire pour les élevages dont la dimension est inférieure au seuil fixé par la réglementation des établissements classés. L'accord cadre prévoit la constitution d'un groupe de travail technique ainsi qu'un groupe suivi de l'accord cadre. Ces instances doivent permettre la nécessaire concertation avec les organisations professionnelles agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59812

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3081